



Problème de succession relatif à un notaire qui ne dit rien

Par arno47, le 17/08/2015 à 14:54

Bonjour,

Je viens de découvrir ce forum. Je me permets de solliciter votre aide concernant une succession. Je vais tenter de résumer cela le plus simplement.

Cette succession concerne ma compagne, qui vit avec moi dans le 47. Elle est la seule héritière suite au décès de son père survenue fin 2013.

C'est sa famille qui réside dans le 04 (la sœur et la mère de son père) qui se sont occupés des obsèques ainsi que de choisir un notaire.

En l'occurrence, il s'agit du notaire "familial". Voici le problème :

Depuis le décès de son père ma compagne n'a jamais eu concrètement connaissance du contenu de l'héritage en question. Elle a dû se démener pour obtenir certaines informations concernant des dettes relatives à cette héritage. Lorsqu'elle demande au notaire celui-ci lui dit d'attendre... attendre que sa grand-mère décède en fait. Car dans cette héritage il est aussi question d'un bien immobilier, une maison familiale. 1/6ème de cette maison figure dans l'héritage de ma compagne actuellement. Selon les dires il y aurait plus de dettes que de biens dans l'héritage, toutefois il semblerait que la famille est volontairement dissimulé certains biens (moto, voiture, terrain en Italie et peut être d'autres). Pour finir, récemment la tante de ma compagne lui a proposé 30 000 euros pour racheter sa part (les 1/6ème), depuis ma compagne est en conflit avec elle.

Voilà, ma compagne est dans l'incapacité d'accepter ou de refuser cette héritage car elle en

ignore le contenu pour faire simple.

Mes questions sont les suivantes : Est-il possible de prendre un autre notaire ? Et bien que celui d'avant n'est pas été engagé par ma compagne, doit-on le payé pour son "travail" ?

Toutes autres suggestions sont les bienvenues également.

Merci d'avance.